

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

---

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE  
ROUTIÈRE - (N° 2104)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 76

présenté par  
Mme Brugnera et M. Pauget

-----

### ARTICLE 1ER QUINQUIES

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« Un décret en Conseil d'État fixe les dates de l'entrée en vigueur du présent article, qui intervient »,

les mots :

« Le présent article entre en vigueur à une date fixée par décret, et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.